

## NICOLE CHAMPAGNE ÉLUE VICE-PRÉSIDENTE DE LA TABLE RÉGIONALE

Lors de la tenue du dernier conseil d'administration par visioconférence le 22 avril dernier, M<sup>me</sup> Nicole Champagne a été élue première vice-présidente de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches. À cette instance, M<sup>me</sup> Champagne représente le Conseil des aînés de la MRC des Appalachies puisqu'elle est présidente.

M<sup>me</sup> Champagne est conseillère municipale à la municipalité d'Adstock. Elle est également directrice internationale des Filles d'Isabelle depuis août 2018. **Nos félicitations M<sup>me</sup> Champagne.**

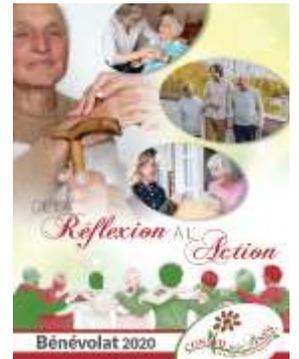


M<sup>me</sup> Nicole Champagne

## UN TÉMOIGNAGE SUR LE CAHIER « BÉNÉVOLAT 2000... »

*Je viens de recevoir le document synthèse. C'est excellent! Bravo! Lors de cette journée, j'ai pris le temps de réfléchir sur les défis et les résultats dans le cycle du bénévolat (page 12 -tableau). Tout cela m'a aidé assurément pour mieux vivre la pandémie en tant que directrice générale d'une organisation en santé mentale.*

*Avoir ce livre est un petit bijou pour moi. Tout y est. C'est comme une PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN ACCÉLÉRÉE... Bien sûr il manque des éléments comme le conseil d'administration (Mission-vision-valeurs etc.). La pandémie et une bonne gestion financière nous a permis d'embaucher une coordonnatrice au développement communautaire Madame Caroline Poulin, qui a pour mandat de suivre le bénévole de son entrée jusqu'à sa sortie de notre organisation... Elle est également responsable du recrutement. Une structure organisationnelle plus efficace pour ce que nous avons de plus important nos ressources humaines, et une qualité de service améliorée grâce au soutien. Une direction plus « focussée » sur les stratégies émergentes et délibérées.*



*Sincères félicitations pour l'excellent travail.*

*France Gagnon, d. g. Expression centre d'écoute active*

**« Bénévolat 2020, de la réflexion à l'action » est disponible pour téléchargement gratuit sur le site de Concert'action Beaulac-Garhby ([www.cabbg.org](http://www.cabbg.org)). Quelques copies papier sont disponibles auprès du Conseil des aînés.**

## VACCINATION ANTI-COVID-19 À GRANDE VITESSE

La vaccination massive contre la COVID-19 auprès de la population se poursuit à grande vitesse.

- Centre des Congrès et Clinique de Disraeli :
- Vaccination avec AstraZeneca dans certaines cliniques.
- Vaccination dans certaines pharmacies.
- Vaccination en entreprises.

Les médias sont une bonne source d'information.



**Opération  
vaccination  
COVID-19**

Site web : [www.quebec.ca/vaccinCOVID](http://www.quebec.ca/vaccinCOVID) - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

CLIC SANTÉ Réservez votre rendez-vous santé



Sélectionnez un service

Vaccin COVID-19

Sélectionnez ce service



Saisissez votre code postal

Par téléphone : 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

## LE BUDGET 2021 DU QUÉBEC – RÉACTION DU RÉSEAU FADOQ

*Le budget 2021 du Québec a été déposé le 25 mars dernier. Est-ce que le budget a apporté quelques choses de positif pour les personnes âgées? Est-ce que des correctifs seront apportés pour réparer les lacunes constatées lors de la pandémie? On trouvera à l'ANNEXE 1 ce qu'en pense le Réseau FADOQ.*



## CONFÉRENCE VIRTUELLE DE LA SAAQ « AU VOLANT DE MA SANTÉ »

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) présente gratuitement et de manière virtuelle la conférence « **Au volant de ma santé** », qui s'adresse **aux gens de 60 ans et plus ou à leurs proches aidants**. Cette conférence sera d'une durée de 60 minutes et aura lieu le jeudi 13 mai prochain. Une invitation est faite à partager ce courriel à vos membres ou partenaires qui répondent à ces critères et qui pourraient être intéressés à assister à la conférence. Cependant, les personnes sont priées de ne pas diffuser les liens Web sur vos réseaux sociaux si vos abonnés ne correspondent pas tous à la clientèle visée par cette conférence. VOIR l'**ANNEXE 2** pour plus d'informations.

## PROGRAMME PAAQ – APPEL DE PROJETS JUSQU'AU 28 MAI 2021

Le Programme Action Aînés du Québec (PAAQ) lance la 2<sup>e</sup> édition de son appel de projets à la disposition des organismes sans but lucratif. Les objectifs du programme sont de :

- prévenir le déconditionnement chez les aînés;
- contrer l'isolement social des personnes aînées;
- valoriser les personnes aînées et encourager leur participation sociale;
- assurer le maintien des personnes aînées dans leur communauté en toute sécurité

L'appel de projets est en cours jusqu'au 28 mai 2021. Pour plus de renseignements il faut aller à : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/action-aines> .

## CHRONIQUE JURIDIQUE – 9. « MOURIR SANS TESTAMENT »

*Générations +* propose des éléments juridiques depuis quelques parutions. Dans le présent bulletin, on trouvera à l'ANNEXE 3 une chronique intitulée « MOURIR SANS TESTAMENT ».

## POLITIQUE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE

Sous le titre « *Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée - Des milieux de vie qui nous ressemblent* » le Gouvernement du Québec vient d'adopter une nouvelle politique en ce domaine.

Le 15 avril dernier, le Gouvernement du Québec annonçait sa Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée (PHSSLD) qui énonce des orientations générales et inclusives, devant s'appliquer à tous les types d'hébergement de longue durée (centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), ressources intermédiaires (RI), ressources de type familial (RTF), maisons des aînés et maisons alternatives) ainsi qu'à toutes les clientèles susceptibles d'y résider. Elle met de l'avant une approche novatrice qui sera davantage adaptée aux besoins des adultes hébergés ainsi qu'à la réalité des personnes proches aidantes tout en soutenant l'intégration des milieux de vie dans la communauté. Elle soutiendra également les établissements dans la bonification des modes de gestion et des pratiques cliniques.



*Consultation du document – site - <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002994/> . VOIR l'ANNEXE 4 pour une synthèse.*

## SUIVI DE LA PÉTITION CONTRE LES ABUS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Il s'agit de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par FADOQ en décembre 2020 dont le but était la « *Protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés* ».

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches invite la Conférences des tables de concertation des aînés du Québec à s'occuper de ce dossier en rejoignant le Front commun sur le sujet. Ce front commun composé du RCLALQ<sup>1</sup>, de l'ACEF-ABE, de l'AQDR de Sherbrooke, de l'AQDR de Québec, de la fédération des CAAPs, de l'AREQ CSQ, de la FADOQ, de l'ACRO, de l'ASQP, etc. Une réunion tenue le 20 avril dernier démontre que le dossier avance.

Source : Maurice Grégoire, membre du CA de la TCA-CA

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Jeu. 13 mai 2021 10 h ou 19 h	CONFÉRENCE VIRTUELLE « Au volant de ma santé » VOIR ANNEXE 4 SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	SAAQ

<sup>1</sup> Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec

## **Budget provincial : de l'aide pour les aînés, se réjouit le Réseau FADOQ**

Le Réseau FADOQ constate avec plaisir que plusieurs mesures du budget du ministre québécois des Finances, Éric Girard, concernent les aînés, les plus touchés par la crise sanitaire : hausse du crédit d'impôt pour maintien à domicile, hausse de l'enveloppe consacrée aux soins à domicile, aide aux petites résidences privées pour aînés (RPA) en région, ainsi que pérennisation des postes des préposés aux bénéficiaires embauchés dans les CHSLD pendant la pandémie.



Le plus important organisme d'aînés au pays se réjouit particulièrement de l'injection de 269 M\$ sur 5 ans pour le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile. Le remboursement des dépenses admissibles passera de 35 % à 40 % d'ici 2026.

### **Vivement les soins et services à domicile**

Du côté des soins et services à domicile, le Réseau FADOQ est satisfait que des sommes additionnelles de 750 M\$ soient prévues d'ici 2025-2026 afin d'intensifier l'offre de services publics. Ces sommes supplémentaires permettront d'ajouter des heures de services de soutien à domicile, des services d'assistance personnelle et d'aide aux activités de la vie domestique, des soins et services professionnels, de même que des services aux personnes proches aidantes.

### **Des efforts à poursuivre**

En matière de santé, le budget recèle également une excellente nouvelle : l'investissement de 750 M \$ annuellement pour pérenniser des mesures prises durant la pandémie, notamment l'embauche de 10 000 préposés aux bénéficiaires et de gestionnaires d'établissements de soins de longue durée, ainsi que la conversion des postes de préposés à temps partiel vers du temps plein.

### **Hébergement de longue durée : attention !**

Le budget Girard prévoit également des sommes supplémentaires pour faire face à la hausse des coûts des maisons des aînés, qui passent de 1,56 G\$ à 2,6 G\$. Il prévoit également 95 M\$ d'ici 2025 pour améliorer la qualité de vie des proches aidants.

Le Réseau FADOQ, qui réclamait une aide pour les petites RPA, salue finalement le programme d'aide à la mise aux normes de certaines RPA. L'aide financière de 52 M\$ cible en particulier les plus petites résidences, importantes dans les régions.

*Source: Réseau FADOQ (25 mars 2021).*

## CONFÉRENCE VIRTUELLE DE LA SAAQ « AU VOLANT DE MA SANTÉ »

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) présente gratuitement et de manière virtuelle cette conférence qui s'adresse **aux gens de 60 ans et plus ou à leurs proches aidants**.

### Description de la conférence

La conduite automobile est une activité complexe qui exige plusieurs habiletés. Après plusieurs années de conduite, il est facile d'oublier que plusieurs de nos fonctions sont sollicitées lorsque nous conduisons. Il est important de savoir que l'âge ne permet pas de déterminer si une personne est apte à conduire de manière sécuritaire.

### La conférence Au volant de ma santé vise à :

- Informer les participants sur les différents aspects de la conduite sécuritaire d'un véhicule et sur les examens de santé exigés par la SAAQ;
- Revoir certaines techniques de conduite et certaines lois;
- Répondre aux préoccupations des aînés ou des proches aidants.

### Les principaux thèmes sont :

- Le rôle de la SAAQ dans l'évaluation de la capacité à conduire des aînés;
- Un rafraîchissement des connaissances sur la conduite automobile (règles de la route, manœuvres, carrefour giratoire, etc.);
- Les nouveautés au Code de la sécurité routière;
- Le partage de la route avec les usagers vulnérables (les piétons et les cyclistes).

Nous savons que tous ont des vies bien remplies! C'est pourquoi nous offrons deux plages horaires possibles pour assister à la conférence virtuelle. Les participants ont le choix entre la présentation de 10 h ou celle de 19 h. Aucune réservation n'est requise.

Il est simple de se connecter avec une tablette ou un ordinateur via la plateforme TEAMS. Nous avons joint un guide de branchement à ce courriel pour vous assister au besoin. Nous vous recommandons de vous connecter environ 15 minutes avant le début de la conférence.

Pour la présentation du 13 mai 10 h, il faudra cliquer sur le lien suivant :

[https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_MjlzMjNkNzltNjIjOS00M2EzLTk4YWYtNDIIZmEyYTQ1YTUx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%224df32e45-efd8-40c1-93ea-d0041b95d83b%22%2c%22Oid%22%3a%22dbcb5cea-e9d2-4856-a8e4-467e1561e7fc%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MjlzMjNkNzltNjIjOS00M2EzLTk4YWYtNDIIZmEyYTQ1YTUx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%224df32e45-efd8-40c1-93ea-d0041b95d83b%22%2c%22Oid%22%3a%22dbcb5cea-e9d2-4856-a8e4-467e1561e7fc%22%7d)

Pour la présentation du 13 mai 19 h, il faudra cliquer sur ce lien suivant :

[https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_NTI1MWIzZjltNTIxMy00YzgyLWEzZjEtMWRjODJkMTM3Yjdh%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%224df32e45-efd8-40c1-93ea-d0041b95d83b%22%2c%22Oid%22%3a%22dbcb5cea-e9d2-4856-a8e4-467e1561e7fc%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NTI1MWIzZjltNTIxMy00YzgyLWEzZjEtMWRjODJkMTM3Yjdh%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%224df32e45-efd8-40c1-93ea-d0041b95d83b%22%2c%22Oid%22%3a%22dbcb5cea-e9d2-4856-a8e4-467e1561e7fc%22%7d)

## MOURIR SANS TESTAMENT

(Cas de Gérard, marié sans contrat de mariage)

- **Décès.** Au décès, si vous êtes marié ou uni civilement, il faut d'abord procéder au partage du patrimoine familial. Ensuite, il faut appliquer les règles de votre régime matrimonial ou d'union civile sur vos biens. Puis, le reste de vos biens serviront à payer les dettes que vous aviez avant votre décès, les frais liés à votre décès, les impôts et les autres dettes. Ce qui reste sera ensuite partagé entre vos héritiers, en fonction des règles prévues par la loi.
- **Héritage** C'est la loi qui prévoit les membres de la famille qui hériteront et la proportion à laquelle chacun aura droit. Sans testament, le conjoint de fait n'est pas un héritier. Seul un testament peut lui permettre d'hériter.

Source : Éducaloi <https://www.educationjuridique.ca/fr/>

**Tableau : Différents cas de décès sans testament : héritage en fraction**

ÉPOUSE	ENFANT	FRÈRES/SŒURS	PÈRE/MÈRE	Code civil
1/3	2/3	0	0	Art. 666
2/3	Pas d'enfants	0	1/3	Art. 672
2/3	Pas d'enfants	1/3	Ni père, ni mère	Art. 673
2/3	Pas d'enfants	Ni frère, ni sœur	1/3	Art. 672
Pas d'épouse	3/3	0	0	Art. 667
3/3	Pas d'enfants	Ni frère, ni sœur	Ni père, ni mère	Art. 671
Pas d'épouse	Pas d'enfants	3/3	Ni père, ni mère	Art. 674
Pas d'épouse	Pas d'enfants	Ni frère, ni sœur	3/3	Art. 674

La source de ce tableau : Me Étienne DeBlois, notaire ; Cahier de Préparation à la retraite, ITAT, 2018, Chapitre 4, page 9.

### Q. Je n'ai pas fait de testament. Est-ce que mon conjoint est automatiquement protégé?

Pas nécessairement. Si vous êtes marié ou uni civilement et que vous n'avez pas fait de testament, votre conjoint héritera d'une partie de vos biens. Référez-vous à la question précédente pour déterminer la part que recevra votre conjoint selon votre situation familiale. Si vous n'êtes pas marié ni uni civilement, votre conjoint de fait n'héritera pas, et ce, même si vous habitez ensemble depuis 1 an, 3 ans, 20 ans!

### Q. Je suis séparé de mon conjoint. Héritera-t-il si je n'ai pas fait de testament?

Ça dépend. Si vous avez obtenu un jugement de divorce, votre ex-conjoint n'héritera pas de vos biens.

Si vous n'avez pas de jugement de divorce, vous êtes toujours considérés mariés au sens de la loi. Votre ex-conjoint peut alors réclamer certaines sommes d'argent à votre succession (comme le partage du patrimoine familial ou l'application des règles du régime matrimonial sur les autres biens ou encore demander une pension alimentaire) en plus d'hériter d'une partie ou de la totalité de vos biens à votre décès.

Source : Éducaloi <https://www.educationjuridique.ca/fr/>

**N.D.L.R. Une synthèse générale est présentée ici à partir d'Éducaloi dont on trouve la référence juste avant cette note. Pour plus de précisions, nous invitons nos lecteurs à consulter un professionnel dans le domaine soit un notaire ou un avocat.**

**ANNEXE - Bulletin « Générations + » - 28 avril 2021**

## POLITIQUE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE

**POLITIQUE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS  
ET SERVICES DE LONGUE DURÉE**

- 
**AXE 1 – LA PERSONNE HÉBERGÉE**
  - Considérer la personne dans sa globalité et soutenir sa participation dans le maintien et le développement de ses capacités.
  - Assurer une réponse aux besoins spécifiques des personnes.
- 
**AXE 2 – LES PROCHES**
  - Accueillir les proches pour préserver les liens avec la personne hébergée.
  - Reconnaître et mobiliser les personnes proches aidantes en respect de leurs volontés et capacités d'engagement.
  - Soutenir les proches.
- 
**AXE 3 – LES PRESTATAIRES DE SERVICES**
  - Offrir des soins et des services de qualité.
  - Diversifier la composition des équipes de travail.
  - Valoriser et soutenir les prestataires de services.
- 
**AXE 4 – LE MILIEU DE VIE ET DE SOINS**
  - Développer un milieu de vie de qualité qui permet le mieux-être des personnes hébergées.
  - Développer des milieux de vie inclusifs et évolutifs.
- 
**AXE 5 – LA COMMUNAUTÉ**
  - Soutenir la participation sociale en partenariat avec les acteurs de la communauté.
  - Faire connaître et promouvoir les milieux d'hébergement auprès des citoyens.

**DES MILIEUX DE VIE  
QUI NOUS RESSEMBLENT**




### 5.1.1 Changement de paradigme nécessaire

Pour concrétiser cette vision, un changement de paradigme s'impose. Les gestionnaires et l'ensemble des acteurs du système de santé et de services sociaux doivent faire preuve d'audace, de créativité et de flexibilité afin de donner accès à un continuum résidentiel évolutif et adapté aux divers besoins des personnes concernées. Plusieurs initiatives intéressantes déjà existantes répondent à cette vision et placent la personne hébergée au cœur des préoccupations du milieu de vie. Le milieu de vie sera transformé dans la mesure où s'opère une réelle gestion du changement et si tous ses acteurs y contribuent. Ce changement s'actualisera par une approche clinique qui met la personne hébergée au cœur de toutes les décisions qui la concernent, qui maintient une offre de soins et de services de qualité, mais également qui mobilise les prestataires de services en accordant un sens et une valeur à leur travail.

Ce changement de vision est possible dans la mesure où il est :

- *priorisé par des autorités qui lui accordent les ressources nécessaires;*
- *soutenu par un cadre financier adéquat;*
- *soutenu par une gestion de proximité;*
- *soutenu par l'ensemble des acteurs concernés (usagers, proches, bénévoles, prestataires de services, etc.);*
- *réalisé de façon continue;*
- *soutenu par les effectifs requis et stables dans le milieu;*
- *réalisé dans un environnement adapté à la condition des personnes hébergées;*
- *soutenu par de la formation continue et du mentorat auprès des prestataires de soins et de services;*
- *réalisé en prenant en compte la santé, la sécurité et le bien-être des prestataires des services;*
- *soutenu par un processus d'amélioration continue permettant d'apporter rapidement les changements requis;*
- *soutenu dans son implantation et évalué (de manière quantitative et qualitative) périodiquement.*

Source : Ladite « politique » page 13.